

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/12/18-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 décembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 175, 176 et 177,

DÉCIDE :

OBJET : enveloppe Recherche

Le conseil d'administration approuve l'enveloppe de moyens destinée à la Recherche pour l'année 2019 d'un montant de 9 522 keuros.

Le périmètre de cette enveloppe concerne les dotations récurrentes de fonctionnement pour les unités de recherche et les fédérations.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 voix contre.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents : 24

Représentés : 9

Fait à Marseille, le 18 décembre 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

